

# Épauler les agri



**La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et la MSA Sud Aquitaine ont mis en place un dispositif pour permettre aux agriculteurs fragilisés de repartir d'un bon pied. Son credo : anticiper les difficultés. Explications.**

Une exploitation agricole fragilisée a la possibilité de sortir de la zone critique, à condition de réagir suffisamment tôt. Partant de ce postulat, un dispositif de relance à caractère préventif a été mis en place dans les Pyrénées-Atlantiques. Il a pour finalité la détection et la prise en charge précoce des agriculteurs en situation de fragilité. C'est sous l'appellation « Ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés », que la MSA Sud Aquitaine et la Chambre d'agriculture (CA) des Pyrénées-Atlantiques ont commencé à le mettre en œuvre depuis le début de l'année sur ce département. Les organismes professionnels agricoles (OPA) et le Conseil général (CG) sont également sollicités. Ce dispositif d'appui

permet aux agriculteurs de prendre du recul, de mieux réfléchir grâce à l'aide apportée par les autres, de trouver des solutions et d'éviter ainsi que la situation ne s'aggrave. Autrement dit, ils ne sont plus seuls à franchir un mauvais cap. Ce dispositif vient compléter celui des « Agriculteurs en difficulté »<sup>(1)</sup>, mis en place pour ceux connaissant notamment des problèmes d'endettement. Au total, l'objectif fixé est d'accompagner 600 agriculteurs dans les cinq ans à venir : 400 en situation de fragilité et 200 en difficulté.

La démarche se veut résolument participative, puisqu'elle consiste à y associer l'agriculteur, partie prenante et acteur de sa propre relance. Elle se déroule en plusieurs étapes, en commençant par la détection. Celle-ci peut se

faire soit par les OPA qui sont invités à participer au réseau d'alerte, soit par l'intéressé lui-même qui appelle directement un numéro vert, le 0.800.62.00.69, du lundi au vendredi. L'accès à ce service est gratuit. Il ne doit surtout pas hésiter à téléphoner : parler le plus tôt possible de ses soucis, c'est déjà un premier pas vers la recherche de solutions. À l'écoute : du personnel spécialement formé pour cette mission, qui va

ensuite l'orienter vers la cellule de relance. Celle-ci est constituée d'un binôme d'intervenants : un travailleur social de la MSA et un conseiller d'entreprise de la CA. « Fin mars, nous avons reçu 70 appels liés à des difficultés

**Mieux réfléchir grâce à l'aide des autres**

diverses : des problèmes financiers (découverts bancaires, factures impayées, endettement...), des problèmes familiaux (séparations, maladies, dépressions, problèmes relationnels...), la crainte de ne plus y arriver, des questions sur une réorientation... », a relevé Bernadette Casemajor, responsable des travailleurs sociaux à la MSA Sud Aquitaine, en charge du dossier.

## Des personnes ressources

Au cours des visites au domicile de l'agriculteur, les deux intervenants lui présentent le dispositif et la démarche. Ils l'aident à établir un diagnostic socio-économique de sa situation, sur les plans personnel et professionnel, et évaluent sa fragilité (si la situation le justifie, ils peuvent l'orienter vers le dispositif « Agriculteurs en difficulté »). Avec leur aide, il imagine un projet de relance et formalise des objectifs à atteindre, selon un



Parler le plus tôt possible de ses problèmes – notamment financiers –, c'est déjà un premier pas vers la recherche de solutions.

# culteurs fragilisés

échancier respectueux de son rythme et de ses possibilités. Puis ils repèrent, dans l'entourage personnel et professionnel de l'agriculteur, des personnes ressources capables d'apporter leurs compétences. Elles sont conviées à participer au groupe de travail de proximité, axe essentiel du dispositif. Outre les personnes ressources, en font partie l'agriculteur et les deux intervenants de la cellule de relance. Il est chargé d'analyser et de finaliser le plan de relance de l'agriculteur. Au sein de ce groupe, celui-ci se trouve dans une relation de confiance, puisque les personnes qui l'accompagnent s'engagent à ses côtés (les engagements de chacun y sont consignés), tout en respectant ses choix et en lui garantissant la confidentialité. Le document est ensuite soumis au comité départemental de relance, pour validation.

## Aide, conseils et formation

La cellule de relance assure également un accompagnement individuel, selon un planning convenu avec l'agriculteur. Il permet de voir si les objectifs sont réalisables pour, éventuellement, les réajuster. Aide à la recherche de revenus extérieurs, conseils pour améliorer les résultats techniques, formation pour acquérir de nouvelles compétences ou participation à une session d'aide à la décision peuvent également être proposées à l'exploitant. Un accompagnement collectif est également prévu, qui peut prendre différentes formes : soit des groupes d'information sur les dispositifs législatifs ou sur l'accès aux aides publiques ; soit des groupes d'entraide, afin de rompre l'isolement, dédramatiser la situation et créer une dynamique d'ouverture aux autres (groupes d'échanges entre agriculteurs ; programme « Pac Actifs » ; programme de valorisation des acquis de



l'expérience, « L'avenir en soi »). « Les agriculteurs qui ont appelé sont des éleveurs (laitiers, bovins viande, ovins, canards) et des céréaliers. Ils ont été orientés par les partenaires, précise l'assistante sociale. Ils se sont vu proposer une visite à domicile, en binôme la plupart du temps. Les diagnostics sont en cours d'élaboration et les premiers groupes de proximité en cours d'organisation. Tous les organismes économiques et techniques ont été rencontrés et tous les partenaires ont bénéficié de réunions d'information locales. Les conseillers d'entreprises des Chambres d'agriculture et les travailleurs sociaux de la MSA suivent actuellement une formation sur la constitution d'un réseau de proximité autour de l'agriculteur. » Les partenaires de l'opération (OPA, CG, organismes économiques) se mobilisent et certains ont donné leur accord pour un financement sous la forme soit d'un crédit d'accompagnement technico-économique (CG), soit d'une participation au chèque relance (Groupama et la coopérative agricole Lur Berri). ■

Anne Pichot de la Marandais

(1) Procédure centrée sur l'urgence financière, elle se caractérise par une intervention curative, avec une procédure de redressement à l'amiable.